



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. La présente note renferme une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total brut de 241 896 600 dollars (montant net : 234 977 400 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, comme expliqué aux sections II et III ci-après.
2. Dans sa résolution [2495 \(2019\)](#) du 31 octobre 2019, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter un rapport spécial consacré aux questions suivantes : a) l'évaluation de la situation sur le terrain ; l'état d'avancement du processus de paix ; la situation des bases d'opérations déjà restituées par la MINUAD ; des recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD ; b) les options concernant la mise en place d'une présence de suivi de la MINUAD, compte tenu des vues et des besoins du Gouvernement soudanais.
3. Dans la même résolution, le Conseil a annoncé qu'il avait l'intention, compte tenu des conclusions du rapport spécial demandé, de se prononcer, d'ici au 31 mars 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD conformément au paragraphe 1 de la résolution, et qu'il entendait adopter à la même occasion une résolution établissant la présence de suivi de la MINUAD.
4. Le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la MINUAD et la présence de suivi de l'Opération a été soumis au Conseil de sécurité le 12 mars 2020 ([S/2020/202](#)).
5. Dans sa résolution [2517 \(2020\)](#) du 30 mars 2020, le Conseil de sécurité a décidé que la MINUAD maintiendrait ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires



et policiers jusqu'au 31 mai 2020, et décidé également qu'elle maintiendrait pendant cette période toutes ses bases d'opérations pour exécuter son mandat. Dans la même résolution, il a annoncé qu'il avait l'intention de se prononcer, d'ici au 31 mai 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, et qu'il entendait adopter à cette occasion une résolution établissant la présence de suivi de la MINUAD.

6. Le Secrétaire général propose des modalités de financement de la MINUAD pour le deuxième semestre de 2020, l'objectif étant de doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue de s'acquitter de son mandat.

II. Mandat et hypothèses budgétaires

A. Considérations générales

7. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUAD dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). Il a autorisé la dernière prorogation en date, jusqu'au 31 octobre 2020, dans sa résolution [2495 \(2019\)](#). Dans sa résolution [2517 \(2020\)](#) du 30 mars 2020, il a décidé que l'Opération maintiendrait ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers et toutes ses bases d'opérations pour exécuter son mandat jusqu'au 31 mai 2020.

8. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à une solution politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

9. L'Opération est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint, et qui est appuyé par une adjointe ayant rang de sous-secrétaire générale. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint(e) (D-2). La Division de la police est quant à elle dirigée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint(e) (D-1).

B. Hypothèses budgétaires

10. Le montant des ressources demandées pour le semestre considéré est calculé sur la base du mandat actuel de la MINUAD, qui intègre une approche systémique pour le Darfour, et compte tenu de la réduction des effectifs et du retrait probables de l'Opération. Le cadre de transition proposé à l'échelle du système vise à apporter des solutions durables aux facteurs critiques de conflit, en agissant dans quatre domaines jugés déterminants si l'on veut prévenir une résurgence du conflit et permettre au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs de la communauté internationale de préparer comme il convient le retrait de la Mission. Les résultats obtenus à ce jour confirment la validité de la stratégie consistant à tirer parti des équipes chargées de la liaison avec les États pour permettre à la MINUAD d'enrayer les causes profondes du conflit et d'éviter la résurgence de celui-ci, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités soudanaises. Ces équipes ont contribué à renforcer la présence et les activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour ainsi qu'à améliorer les capacités des institutions chargées d'assurer la protection de la population, de faire respecter l'état de droit et de défendre les droits humains à fournir des services essentiels et à établir un environnement protecteur, notamment en réglant les différends intercommunautaires et en renforçant la mobilisation, la sensibilisation et la confiance de la population. Elles ont également permis d'accroître l'efficacité

globale du système judiciaire, en particulier au Darfour septentrional et au Darfour oriental. Pour que la planification de la transition soit mieux coordonnée, la MINUAD a créé une cellule conjointe pour la transition avec l'équipe de pays des Nations Unies.

11. Au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses moyens, sur la réalisation des priorités stratégiques redéfinies ci-après, approuvées par le Conseil dans sa résolution [2495 \(2019\)](#) : a) l'appui au processus de paix, notamment à la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Darfour ; le travail de la Commission de paix nationale ; le soutien à la mise en œuvre de tout accord de paix, conformément à la priorité stratégique actuelle du Gouvernement soudanais, qui cherche à instaurer une paix juste et globale ; b) l'appui aux activités de consolidation de la paix, y compris le renforcement des équipes chargées de la liaison avec les États et leur extension au Jebel Marra ; c) la protection des civils ; la surveillance des droits de l'homme et la communication d'informations sur les atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violations graves commises contre des enfants ; la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ; l'appui à la création des conditions de sécurité nécessaires au retour volontaire, éclairé, sûr, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées ou, le cas échéant, à leur intégration au niveau local ou à leur réinstallation dans un autre lieu.

12. Parallèlement, en attendant la décision qui sera prise par le Conseil de sécurité d'ici au 31 mai 2020, l'Opération continuera d'appliquer les recommandations figurant dans les rapports spéciaux du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#), [S/2019/445](#) et [S/2019/816](#)), dont le Conseil a pris note dans ses résolutions [2429 \(2018\)](#), [2479 \(2019\)](#) et [2495 \(2019\)](#) respectivement, ainsi que celles formulées dans le rapport spécial le plus récent ([S/2020/202](#)). Dans le cadre de l'exécution de son mandat pendant la période considérée, l'Opération tiendra compte des nouvelles réalités politiques au Soudan, appuiera les priorités définies par le Gouvernement de transition soudanais et s'inspirera de l'approche systémique pour le Darfour, conformément à la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil.

13. Le cadre de transition continuera d'être axé sur la recherche de solutions durables aux facteurs critiques de conflit ainsi que sur l'appui aux autorités et aux institutions gouvernementales, en particulier en ce qui concerne les populations les plus exposées. Les équipes chargées de la liaison avec les États continueront de faciliter la planification et l'exécution conjointes des activités relevant des domaines prioritaires dans les quatre capitales d'États, à savoir El-Fasher, Nyala, Daeïn et Geneina, en mettant l'accent sur les sites critiques et les camps de déplacés. En outre, des équipes chargées de la liaison avec les États seront établies à Zalingei et à Golo dans le cadre de l'extension envisagée dans la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Faisant fond sur l'apprentissage institutionnel, l'expansion des équipes à la région de Jebel Marra vise à renforcer la présence de l'équipe de pays et la capacité de celle-ci d'apporter un appui au Gouvernement dans trois domaines : l'atténuation des facteurs de risque et de menace dans le cadre de la stratégie de transition de l'Opération concernant la sécurité ; le règlement des conflits intercommunautaires et fonciers, en particulier dans les zones à haut niveau de tension ; les questions relatives à la primauté du droit et aux droits humains.

14. Conformément à la résolution [2517 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, l'Opération maintiendra son effectif actuel de 4 050 militaires. La composante Police maintiendra quant à elle son effectif actuel de 2 500 policiers, dont 760 policiers hors unités constituées et 11 unités de police constituées comptant au maximum 1 740 policiers (6 unités de police constituées de 140 policiers chacune, 1 unité de police constituée

de 160 policiers, 3 unités de police constituées de 180 policiers chacune et 1 unité de police constituée de 200 policiers).

15. Sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil de sécurité d'ici au 31 mai 2020, la composante militaire de la MINUAD devrait, à partir du 1^{er} juillet 2020, opérer à partir de neuf sites : les bases d'opérations de Kabkabiya, de Kass, de Khor Abeche, de Menawachei, de Nertiti, de Sortoni et de Zalingei (où est situé le quartier général), une base opérationnelle temporaire à Golo et une base de soutien logistique à El-Fasher. La composante militaire sera constituée de quatre bataillons d'infanterie, dont un bataillon de réserve en poste à Zalingei, d'une compagnie de police militaire, d'une compagnie de quartier général, d'une compagnie du génie polyvalente et d'une formation sanitaire de niveau II à Kabkabiya (Darfour septentrional). La composante Police de la MINUAD devrait opérer à partir de neuf sites : Changil Tobaya, Kalma, Koutoum, Nyala 2, Saraf Omra, Taouïla et Zalingei (où est situé le quartier général), une base opérationnelle temporaire à Golo et une base de soutien logistique à El-Fasher.

16. L'Opération continuera d'aider le Gouvernement soudanais à créer un environnement protecteur à long terme, tout en mettant l'accent sur la protection physique des populations touchées par le conflit dans la région de Jebel Marra, notamment les personnes déplacées et les civils particulièrement exposés, tels que les femmes, les filles, les garçons et les personnes les plus vulnérables. La composante militaire s'emploiera, comme précédemment, à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix, en utilisant toutes les capacités et les moyens disponibles, selon que de besoin. Les opérations de sécurité viseront à contribuer à protéger les civils contre les attaques physiques, à assurer la sécurité du personnel et du matériel des Nations Unies et du personnel associé et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

17. En coordination étroite avec les composantes organiques, la composante Police continuera de contribuer à la protection physique des civils et à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et de mener des patrouilles de haute visibilité dans les camps de déplacés, les zones limitrophes des camps et les zones de retour, ainsi que le long des couloirs de migration, en particulier ceux utilisés par les femmes et les enfants. Elle continuera également d'assurer la protection armée du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire lors des missions d'évaluation et d'observation, d'instaurer un environnement protecteur en coordonnant le renforcement et la formation de la police soudanaise au Darfour, d'effectuer des patrouilles conjointes avec la police soudanaise pour permettre le transfert en bon ordre des responsabilités, à mesure que l'Opération réduit ses effectifs en vue de son retrait, et de mener des initiatives de police de proximité axées notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection de l'enfance, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

18. L'Opération continuera de mener des activités de fond essentielles dans le cadre de son mandat défini dans la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, tout en planifiant et en opérant une réduction du personnel civil proportionnelle à celle des effectifs militaires et du personnel de police, si le Conseil de sécurité décidait d'ici au 31 mai 2020 de poursuivre la réduction des effectifs de l'Opération. L'environnement politique actuel et les changements en cours au Soudan, après l'éviction d'Omar Béchir du pouvoir le 11 avril 2019, offrent une occasion unique de mettre fin aux conflits armés et d'instaurer une paix globale dans le pays, y compris au Darfour. Dans la déclaration constitutionnelle du 17 août 2019, qui régit la transition au Soudan, il est indiqué que la priorité absolue est la paix dans le pays. En conséquence, le 11 septembre 2019, le Gouvernement de transition et le Front

révolutionnaire soudanais ont signé la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, dans laquelle ils ont convenu de mettre fin aux conflits au Soudan par la négociation et la signature d'un accord global. À cette fin, les parties ont tenu des pourparlers de paix à Djouba et une série d'accords ont été signés, notamment sur la prolongation de la cessation des hostilités pour une période de trois mois. Les parties ont également demandé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité de l'ONU d'établir un nouveau mandat pour les négociations, indiquant qu'il était nécessaire que l'Union africaine et l'ONU accompagnent le processus de paix.

19. Compte tenu de ce qui précède et en application de la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité, l'Opération continuera, en coordination avec l'Union africaine, d'appuyer le processus de paix, notamment en fournissant des services de secrétariat dans le cadre des pourparlers de paix qui sont en cours, en apportant un appui à la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Darfour et en préparant la mise en œuvre de tout accord de paix, conformément aux priorités stratégiques actuelles du Gouvernement soudanais, telles qu'énoncées dans le plan de transition de celui-ci.

20. De plus, l'Opération appuiera la Commission de paix nationale nouvellement créée, notamment en menant des activités de plaidoyer, en élaborant des politiques, en renforçant les capacités et en fournissant des services logistiques. Elle s'attachera à faciliter la participation des acteurs non étatiques, en particulier les femmes, les jeunes, la société civile et les déplacés, aux négociations de paix. À cet égard, elle mènera des activités de sensibilisation et apportera un appui technique et logistique afin de favoriser la participation de ces groupes aux négociations politiques et aux négociations de paix, et élaborera des programmes de renforcement des capacités en matière de pourparlers de paix et organisera des activités connexes (cours de formation et ateliers) à l'intention de toutes les parties darfouriennes concernées par le processus de paix, notamment les mouvements armés et d'autres acteurs non étatiques.

21. L'Opération appuiera l'élaboration et l'application de programmes concernant les mesures de sécurité convenues, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés.

22. La composante civile de l'Opération continuera de contribuer à l'instauration de conditions permettant d'assurer une protection efficace, de parvenir à des solutions durables et de garantir le respect du principe de responsabilité en matière de droits humains et de l'état de droit, notamment en tirant parti des processus de réforme nationaux. L'Opération continuera de renforcer les capacités des organismes publics, des organisations de la société civile et des organisations locales dans les domaines de l'état de droit et des droits humains et fournira un appui aux institutions nationales garantes de l'état de droit, aux institutions nationales de défense des droits humains et aux mécanismes de justice transitionnelle aux fins de la sauvegarde du processus de paix et du processus politique, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Elle continuera de renforcer les mécanismes d'alerte rapide et de protection de la population, notamment en améliorant les réseaux de protection des femmes dans tout le Darfour. De plus, elle collaborera avec les pouvoirs publics, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour, les administrations autochtones et les tribunaux ruraux, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux et des personnalités et des groupes influents en vue de contribuer à la prévention, à l'atténuation et au règlement des conflits intercommunautaires. Elle continuera en outre de favoriser l'instauration d'un environnement plus sûr et plus sécurisé en intervenant rapidement en cas de danger lié aux restes explosifs de guerre.

23. L'Opération collaborera étroitement avec les entités des Nations Unies présentes dans la région ainsi qu'avec les intervenants extérieurs concernés, pour qu'un appui régional et international coordonné soit apporté au processus de paix et de médiation au Darfour.

24. Pendant la phase de transition, le plan de communication stratégique de l'Opération reposera sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information.

Préparatifs en vue du retrait de la MINUAD et de la transition vers une présence de suivi

25. Dans sa résolution [2517 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que l'Opération maintiendrait toutes ses bases d'opérations pour exécuter son mandat et annoncé qu'il avait l'intention de se prononcer, d'ici au 31 mai 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, et qu'il entendait adopter à cette occasion une résolution établissant la présence de suivi de la MINUAD. À cette fin, l'Opération a intensifié ses activités de planification et les préparatifs en vue de sa clôture à plus ou moins brève échéance et de sa liquidation.

26. Les activités préparatoires consistent notamment à mener, avec l'équipe de pays des Nations Unies, un examen critique des progrès réalisés en ce qui concerne le cadre de transition proposé à l'échelle du système. En collaboration avec l'équipe, la MINUAD a mis en place des mécanismes de planification et de coordination de la transition, y compris une cellule conjointe pour la transition qui a pour tâche de diriger et de superviser la transition au sens large et les activités des équipes chargées de la liaison avec les États. Conçu comme un document évolutif comportant six volets de travail, le plan d'action conjoint pour la transition sert d'outil de planification, de mise en œuvre et de suivi de la transition. Il décrit l'ensemble des tâches qui devront être réalisées, fixe les délais prévus et désigne les partenaires qui mèneront à bien les activités essentielles de consolidation de la paix une fois que l'Opération se sera retirée. Le futur plan de retrait et d'achèvement des activités pendant la phase finale du mandat de l'Opération sera ensuite élaboré conjointement. En étroite collaboration avec le Siège et en s'appuyant sur les enseignements tirés de la transition et de la fermeture de précédentes missions de maintien de la paix, en particulier la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), la MINUAD détermine actuellement les mesures qui doivent être prises pour assurer une transition efficace, tout en appuyant la mise en place d'une présence de suivi de l'ONU au Soudan.

27. De même, la MINUAD continue de planifier sa fermeture physique et son retrait définitif du pays. Parmi les tâches essentielles et fondamentales qui nécessiteront une attention et une planification particulières figurent le rapatriement du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, le transfert progressif des bases d'opérations restantes et leur dépollution, la gestion responsable et organisée de la cessation de service du personnel civil, compte tenu des enseignements tirés des précédentes clôtures de missions, ainsi que l'élaboration de plans de cession des biens, approuvés par les hauts responsables de l'Opération et le Siège, de façon à organiser la liquidation des immobilisations et des stocks de l'Organisation, qui pourraient être considérables. À cet égard, l'Opération travaille en étroite collaboration avec le Siège, ainsi qu'avec la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre de services régional d'Entebbe, pour formuler des plans en vue de sa clôture physique et administrative et de sa liquidation.

28. En fonction de la décision du Conseil de sécurité, la période allant de juin à octobre 2020 et au-delà pourrait être consacrée au retrait de la MINUAD et serait immédiatement suivie d'une période consacrée à la fermeture de l'Opération, qui pourrait coïncider avec la mise en place d'une présence de suivi.

29. S'il était décidé que les bases d'opérations restantes devaient être fermées, l'Opération serait bien placée pour procéder à un nouveau retrait de personnel en tenue et de biens, à la fermeture de 14 sites (dont 12 bases d'opérations, une base opérationnelle temporaire et son quartier général) et à des activités préalables à la liquidation du matériel appartenant aux Nations Unies, conformément à la résolution 2495 (2019) du Conseil de sécurité. À cet égard, elle a élaboré un plan préliminaire en vue de la fermeture échelonnée des 14 sites entre mai et octobre 2020, qui sera maintenant revu sur la base de la décision que le Conseil a prise dans sa résolution 2517 (2020) de maintenir les effectifs jusqu'au 31 mai 2020. Le plan préliminaire de retrait de la MINUAD et l'ordre de fermeture des bases d'opérations ont notamment été définis en fonction des critères clés suivants : a) la protection des civils, qui restera au cœur de l'exécution du mandat de l'Opération jusqu'à sa fermeture ; b) la sécurité du personnel et des biens de l'ONU, qui est primordiale ; c) le maintien de fonctions de soutien logistique adéquates et fiables pendant toute la durée du retrait et de la fermeture ; d) la saison des pluies au Darfour, qui est imminente et qui entravera considérablement les déplacements par voie terrestre dans la région.

30. Les activités préparatoires d'évaluation environnementale et de nettoyage ainsi que l'inventaire physique des biens sont en cours. En étroite collaboration et en consultation avec le Siège, la MINUAD a pris des mesures en vue de la cession des biens, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, avant le début de sa liquidation.

31. Des plans préliminaires en vue de la cessation des opérations, du rapatriement du personnel en tenue et du déplacement du matériel appartenant aux contingents ont également été élaborés et seront exécutés conformément à la décision du Conseil de sécurité. À cet égard, pour faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de sortie, un comité directeur chargé du retrait, composé de représentants de la MINUAD et du Siège, est en cours de création au niveau stratégique. Le plan préliminaire de retrait et de fermeture de l'Opération continuera d'évoluer et d'être affiné, de manière qu'il cadre avec la décision finale et les orientations du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la détermination d'une présence de suivi de l'ONU, laquelle pourrait nécessiter le maintien des sites existants et des biens de l'Organisation.

32. Il est prévu qu'à la fin de la phase de retrait, la présence géographique de l'Opération se limitera : a) à la base de soutien logistique d'El-Fasher, où l'équipe de liquidation s'acquittera de ses tâches, y compris de la clôture administrative, au moyen de dispositifs de protection solides mis en place par les forces prédésignées jusqu'à la fermeture ; b) aux opérations de Port Soudan et au bureau de Khartoum, qui seraient sollicités pour appuyer les opérations d'exportation et les activités de liaison avec les autorités du Gouvernement de transition soudanais.

III. Ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

33. Le montant estimatif des crédits demandés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 vise à doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue à s'acquitter de son mandat.

34. Un projet de budget détaillé pour 2020/21 sera établi et soumis pour examen à l'Assemblée générale, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session. Dans l'intervalle, l'Opération établira un projet de budget complet tenant pleinement compte des décisions prises par le Conseil et couvrant tout l'éventail des opérations de la MINUAD pendant l'exercice 2020/21.

A. Ressources humaines

Ressources humaines

	<i>Effectif autorisé du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020</i>	<i>Déploiement prévu^a</i>					
		<i>Juillet 2020</i>	<i>Août 2020</i>	<i>Septembre 2020</i>	<i>Octobre 2020</i>	<i>Novembre 2020</i>	<i>Décembre 2020</i>
Observateurs militaires	49	49	49	49	49	49	49
Contingents	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001	4 001
Police des Nations Unies	760	760	760	760	760	760	760
Unités de police constituées	1 740	1 740	1 740	1 740	1 740	1 740	1 740
Personnel recruté sur le plan international	530	527	527	527	527	527	527
Personnel recruté sur le plan national	878	872	872	872	872	872	872
Emplois de temporaire	97	97	97	97	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	68	68	68	68	68	68	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6	6	6	6
Total	8 129	8 120	8 120	8 120	8 120	8 120	8 120

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

35. Pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, l'Opération maintiendra les plafonds actuels de 4 050 militaires et 2 500 policiers. La composition de l'effectif militaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#) tient compte des besoins opérationnels pour la période considérée. Au 1^{er} juillet 2020, le nombre d'observateurs militaires déployés sera le même, soit 49 observateurs, et le nombre de militaires s'établira à 4 001.

36. Pendant la période considérée, l'effectif civil comptera un maximum de 1 570 personnes (527 membres du personnel recrutés sur le plan international, 872 recrutés sur le plan national, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements). Cela représente une diminution de 3 postes soumis à recrutement international [1 spécialiste des achats (P-3) et 2 assistants aux achats (Service mobile)] et de 6 postes soumis à recrutement national [5 assistants aux achats (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)] à la Section des achats, par rapport aux effectifs approuvés pour l'exercice 2019/20. Cette diminution s'explique par une baisse du volume des achats, qui tient au fait que les opérations de la MINUAD ont été réduites, comme suite aux précédentes résolutions.

37. Le montant estimatif des ressources nécessaires pendant la période considérée a été calculé sur la base des besoins effectifs prévus du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 et comprend les crédits nécessaires à l'exécution de diverses activités pendant ce semestre, dont les relèves du personnel en tenue, les activités de dépollution de l'environnement et de la régénération biologique, la rénovation des véhicules et du matériel en excédent et d'autres activités relatives aux programmes.

B. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2018/19)</i>	<i>Montant alloué (2019/20)</i>	<i>Dépenses prévues (1^{er} juillet- 31 décembre 2020)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2 980,5	1 560,1	834,1
Contingents	248 969,5	144 964,9	71 937,9
Police des Nations Unies	37 247,1	19 962,7	12 066,6
Unités de police constituées	54 075,4	59 707,1	28 396,9
Total partiel	343 272,5	226 194,8	113 235,5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	131 618,7	112 018,7	53 762,0
Personnel recruté sur le plan national	71 957,0	38 871,2	18 744,4
Volontaires des Nations Unies	5 770,8	3 708,1	1 995,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 784,7	7 037,4	3 778,4
Personnel fourni par des gouvernements	522,8	278,0	132,1
Total partiel	216 654,0	161 913,4	78 412,3
Dépenses opérationnelles			
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants et services de consultants	10,3	196,1	30,3
Voyages officiels	3 225,4	2 184,7	1 193,0
Installations et infrastructures	36 347,4	17 432,3	8 746,8
Transports terrestres	5 603,5	3 322,7	1 375,2
Opérations aériennes	55 202,9	37 252,1	16 486,4
Opérations maritimes ou fluviales	179,7	5,2	–
Communications et informatique	16 472,4	14 523,5	6 893,4
Santé	740,8	803,3	670,6
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	37 268,7	50 677,5	14 853,1
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	155 051,1	126 397,4	50 248,8
Montant brut	714 977,6	514 505,6	241 896,6
Recettes provenant des contributions du personnel	21 180,6	14 186,3	6 919,2
Montant net	693 797,0	500 319,3	234 977,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	714 977,6	514 505,6	241 896,6

C. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>
Observateurs militaires	834,1

38. Un montant estimatif de 834 100 dollars est demandé au titre du déploiement de 49 observateurs militaires pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, afin que l'Opération puisse poursuivre ses efforts visant à instaurer un environnement stable et sûr au Darfour. Ce montant comprend l'indemnité de subsistance (missions) et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement prévu de 49 observateurs militaires ainsi que des crédits demandés au titre de la relève de la moitié des observateurs militaires au cours du semestre.

39. En outre, un coefficient délais de déploiement de 31,0 % a été appliqué aux fins du calcul des dépenses prévues, compte tenu des récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Contingents	71 937,9

40. Un montant estimatif de 71 937 900 dollars est demandé au titre du déploiement de 4 001 militaires pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Pendant cette période, la composante militaire poursuivra ses efforts visant à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix en utilisant tous les moyens et ressources disponibles. Les ressources demandées comprennent les montants prévus au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, du matériel appartenant aux contingents et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement prévu de 4 001 militaires. Les crédits demandés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents n'était pas déployé, était déployé en retard ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

41. En outre, un coefficient délais de déploiement nul a été appliqué aux fins du calcul des dépenses prévues, compte tenu des récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Police des Nations Unies	12 066,6

42. Un montant estimatif de 12 066 600 dollars est demandé au titre du déploiement de 760 policiers hors unités constituées pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Pendant cette période, ces policiers effectueront des patrouilles de sécurité afin d'assurer la protection des déplacés et mèneront des activités de police de proximité dans la région de Jebel Marra. Les ressources demandées comprennent l'indemnité de subsistance (missions) et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement de 760 policiers ainsi que des crédits demandés au titre de la relève de la moitié des membres de la police des Nations Unies au cours du semestre.

43. En outre, un coefficient délais de déploiement de 31,0 % a été appliqué aux fins du calcul des dépenses prévues, compte tenu des récents déploiements.

Dépenses prévues

Unités de police constituées	28 396,9
-------------------------------------	----------

44. Un montant estimatif de 28 396 900 dollars est demandé au titre du déploiement de 1 740 membres d'unités de police constituées pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Pendant cette période, les membres d'unités de police constituées effectueront des patrouilles de sécurité afin d'assurer la protection des déplacés, fourniront un appui de réserve et une protection au personnel de police des Nations Unies, garantiront la sécurité des installations de la MINUAD et des escortes humanitaires et constitueront une cellule de déploiement rapide dans la région de Jebel Marra. Les ressources demandées comprennent les montants prévus au titre du remboursement aux gouvernements des dépenses relatives aux unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement de 1 740 membres d'unités de police constituées. Les crédits demandés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents n'était pas déployé, était déployé en retard ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

45. En outre, un coefficient délais de déploiement de 6,0 % a été appliqué aux fins du calcul des dépenses prévues, compte tenu des récents déploiements.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan international	53 762,0
--	----------

46. Un montant estimatif de 53 762 000 dollars est demandé pour couvrir les traitements et autres dépenses afférents à 527 postes soumis à recrutement international pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. En outre, un taux de vacance de 12,0 % a été appliqué aux fins du calcul des dépenses prévues, compte tenu des récents déploiements.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan national	18 744,4
---	----------

47. Un montant estimatif de 18 744 400 dollars est demandé pour couvrir les traitements et autres dépenses afférents à 872 postes soumis à recrutement national (124 postes d'administrateur(trice) et 748 postes d'agent(e) des services généraux), pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Ce montant est fondé sur l'hypothèse selon laquelle tous les postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national seront pourvus et sur l'application d'un taux de vacance de 1,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, compte tenu des récents déploiements.

Dépenses prévues

Volontaires des Nations Unies	1 995,4
--------------------------------------	---------

48. Un montant estimatif de 1 995 400 dollars est demandé pour couvrir les traitements et autres dépenses afférents à 68 postes de Volontaires des Nations Unies pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Les Volontaires des Nations Unies continueront de faire partie intégrante de la composante Appui de l'Opération et participeront à certaines des activités essentielles liées au retrait de la MINUAD, concernant notamment l'ingénierie ainsi que la gestion et l'entreposage du matériel.

En outre, un taux de vacance de 4,0 % a été appliqué aux fins du calcul des dépenses prévues, compte tenu des récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 778,4

49. Un montant estimatif de 3 778 400 dollars est demandé pour financer, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, 97 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : 16 soumis à recrutement international, 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 80 emplois d'agent(e) des services généraux. Ces 97 emplois permettront à la MINUAD de continuer d'assumer des fonctions critiques en matière de gestion des installations, notamment en ce qui concerne la fermeture prévue de ses locaux.

50. Le montant est fondé sur l'hypothèse selon laquelle tous les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur les plans international et national seront pourvus et sur l'application d'un taux de vacance de 1,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national [personnel temporaire (autre que pour les réunions)], compte tenu des récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel fourni par des gouvernements	132,1

51. Un montant estimatif de 132 100 dollars est demandé pour couvrir les dépenses liées à six membres du personnel fourni par des gouvernements pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Ce montant est fondé sur l'hypothèse selon laquelle les effectifs seront au complet, qui tient compte des récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Consultants et services de consultants	30,3

52. Un montant estimatif de 30 300 dollars est demandé au titre des services d'un(e) consultant(e) individuel(le) engagé(e) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 afin d'appuyer la transition de la MINUAD et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages officiels	1 193,0

53. Un montant estimatif de 1 193 000 dollars est demandé au titre des voyages officiels prévus pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Ces voyages permettront à l'Opération de mener les activités qui lui ont été confiées ainsi que des activités liées à son retrait.

	<i>Dépenses prévues</i>
Installations et infrastructures	8 746,8

54. Un montant estimatif de 8 746 800 dollars est demandé au titre des installations et des infrastructures pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Il s'agit essentiellement des crédits nécessaires à l'achat de carburants et de lubrifiants pour les groupes électrogènes de la MINUAD. Ce montant comprend également des crédits demandés au titre de la dépollution de l'environnement et de la régénération biologique des sites de l'Opération.

	<i>Dépenses prévues</i>
Transports terrestres	<u>1 375,2</u>

55. Un montant estimatif de 1 375 200 dollars est demandé au titre des transports terrestres pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Ce montant couvre essentiellement l'exploitation et l'entretien des véhicules appartenant à l'ONU et comprend des crédits demandés au titre des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange essentiels pour remettre en état les véhicules et le matériel en excédent, avant leur transfert à d'autres missions, selon que de besoin.

	<i>Dépenses prévues</i>
Opérations aériennes	<u>16 486,4</u>

56. Un montant estimatif de 16 486 400 dollars est demandé au titre des opérations aériennes pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. L'Opération exploitera 2 avions et 8 hélicoptères et en assurera l'entretien pendant le semestre considéré, en vue de fournir tous les services connexes (transport de passagers et de marchandises, patrouilles et missions d'observation, opérations de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires).

	<i>Dépenses prévues</i>
Communications et informatique	<u>6 893,4</u>

57. Un montant estimatif de 6 893 400 dollars est demandé au titre des communications et de l'informatique pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Ce montant comprend les crédits demandés au titre des communications par réseaux commerciaux, d'un accord de service relatif au matériel de communication (déchets d'équipements électriques et électroniques), de l'entretien et de la réparation du matériel de communication existant, des pièces de rechange, des frais de logiciel ainsi que des services d'information et services informatiques nécessaires pour que la MINUAD soit opérationnelle pendant le semestre considéré.

	<i>Dépenses prévues</i>
Santé	<u>670,6</u>

58. Un montant estimatif de 670 600 dollars est demandé au titre des services médicaux et des fournitures médicales pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

	<i>Dépenses prévues</i>
Fournitures, services et matériel divers	<u>14 853,1</u>

59. Un montant estimatif de 14 853 100 dollars est demandé au titre des fournitures, services et matériel divers pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Ce montant couvre principalement les services de détection des mines et de déminage, le fret et les dépenses connexes, les services contractuels et d'autres activités relatives aux programmes.

60. Pour la période considérée, un montant de 6 704 800 dollars devrait servir à financer d'autres activités relatives aux programmes, dont un montant de 5 236 600 dollars qui permettrait à l'équipe de pays des Nations Unies de continuer, avec l'appui de la MINUAD, de mener des activités relatives aux programmes en collaboration avec les équipes chargées de la liaison avec les États. Au cours du semestre, ces

activités continueront d'être axées sur les domaines suivants : état de droit ; résilience et moyens de subsistance ou solutions durables concernant les populations déplacées et les communautés d'accueil ; fourniture immédiate de services aux déplacés ; droits humains.

61. En outre, un montant de 1 468 200 dollars est demandé pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 afin d'appuyer d'autres activités relatives aux programmes dans la région de Jebel Marra, dont des activités visant à consolider la paix, à favoriser le redressement et à renforcer la stabilité et la sécurité au niveau local.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

62. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour portent sur les points suivants :

a) Autorisation donnée au Secrétaire général d'engager des dépenses d'un montant n'excédant pas 241 896 600 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération, à raison de 40 316 100 dollars par mois.
